



Commission départementale de la consommation des espaces agricoles de la Savoie



Compte-rendu de la séance du

1^{er} juin 2012

**AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE CONSOMMATION
DES ESPACES AGRICOLES DE LA SAVOIE
SUR LE PROJET DE PLU ARRETE DE MONTAILLEUR
(Art L 123-6 du code de l'urbanisme)**



Dossier n° 1 : PLU de MONTAILLEUR

Rapporteur : DDT

Dossier examiné en présence de : M. Jean-Claude SIBUET-BECQUET, maire
M. Yves BERNARD, adjoint

La commission départementale de consommation des espaces agricoles de la Savoie, réunie le 1^{er} juin 2012 à Chambéry, a examiné le projet de PLU de la commune de Montailleur, arrêté par délibération du 09 mars 2012 et reçu en préfecture le 29 mars 2012.

Globalement le PLU assure la pérennité de l'activité agricole. Cependant, le projet de PLU est fondé sur une ambition démographique surdimensionnée eu égard aux données démographiques constatées sur le territoire communal sur la dernière période intercensitaire et aux objectifs retenus à l'échelle du SCoT Arlysère.

Le projet communal définit, dans le PADD, 4,9 hectares de zones à urbaniser se traduisant par la création de plusieurs zones 1AUa, dispersées au chef-lieu et dans les hameaux et 1,4 hectare de zones urbaines, constructibles au coup par coup.

Appelée à se prononcer, la commission émet un avis favorable à l'unanimité au projet de PLU arrêté, assorti toutefois de la réserve suivante :

- les objectifs de croissance de la commune devraient être calés sur les objectifs démographiques affichés par le SCoT Arlysère et se traduire par une réduction des zones 1AUa, notamment pour les secteurs à fort enjeu agricole tels que les prés de fauche.

Chambéry, le **12 JUIN 2012**
Pour le préfet,
son représentant à la CDCEA,

Jean-Pierre LESTOILLE